

**INFORMATION IMPORTANTE**

**Election des délégués le 18 novembre 2014**

**Les représentants de la section syndicale CGT vous informent que, dans le cadre des élections professionnelles, nous n’avons pas signé le protocole d’accord pour la raison suivante :**

**Nous étions d’accord sur tous les paragraphes sauf celui qui concerne la durée du mandat.**

**En effet, pour des raisons purement démocratiques, nous avons proposé que le mandat des élus passe de 4 ans à 2 ans comme l’autorise la loi et comme le préconise la CGT. Ceci aurait eu pour conséquence (favorables aux ouvriers) de pouvoir changer de délégués tous les 2 ans au lieu de 4 et de pouvoir ainsi sanctionner les élus en place (y compris nous-même) en cas de travail jugé insuffisant.**

**Cette proposition a malheureusement été rejetée par la CFDT, la FO, la CFTC ainsi que par la direction. Ces gens préfèrent visiblement échapper au contrôle des salariés…**

 **Fait à Bussy-Saint-Georges, le 23 octobre 2014.**